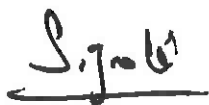


LE MAIRE

HÔTEL DE VILLE
CS 30667
59033 LILLE cedex

Lille, le 12 JAN. 2021

Monsieur Michel LALANDE
Préfet de la région Hauts-de-France
Préfecture du Nord
2, rue Jacquemars Giélée
59000 LILLE



OBJET : Servitude d'Utilité Publique EXIDE

Monsieur le Préfet,

Face à l'ampleur de la contamination générée par les rejets de plomb de l'usine EXIDE et des précédents exploitants depuis plus d'un siècle, l'Etat a souhaité mettre en place des restrictions d'usage sur les parcelles impactées par l'activité de l'usine à travers la mise en place d'une servitude d'utilité publique (SUP), composée de 606 parcelles cadastrales.

Vous avez également souhaité engager avec les villes de Lille et de Fâches – Thumesnil un échange en vue de mettre en place la servitude d'utilité publique.

Une première réunion a eu lieu en préfecture le lundi 7 décembre dernier. A la suite de celle-ci et avant d'engager plus avant une démarche en direction des populations concernées, je souhaiterais qu'une nouvelle puisse se tenir, afin de répondre à des interrogations qui sont importantes. Je pense en particulier :

- au niveau du seuil de dépollution imposé par l'Etat à l'exploitant à 1000mg de Pb par kg de terre, très supérieur à ce que recommande le Haut Conseil de Santé Publique ;
- à la situation actuelle du site de production EXIDE en matière de pollution actuelle éventuelle et de mise en sécurité des installations qui ont fait l'objet d'une cessation d'activité : bien évidemment, la population environnante posera des questions sur le présent, quand bien même la SUP vise à répondre à des effets du passé ;
- la mise en cause de la responsabilité financière de l'exploitant quant aux conséquences d'une mise en place d'une SUP, particulièrement en matière d'indemnisation des contraintes locales liées à celle-ci.

Les services de la Ville de Lille se tiennent à la disposition des vôtres, pour l'étude de l'ensemble des sujets qui nous paraît être un préalable à la mise en place d'une SUP.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération la plus respectueuse.



Martine AUBRY